

Les outils pour gérer la ville

Bordeaux, cité pilote

Secteur sauvegardé

- **Loi Malraux 1962.**
- Objectif : préservation du patrimoine historique.
- Moyens : défiscalisation, soumis à l'avis de l'ABF
- Bordeaux = le plus vaste secteur sauvegardé de France

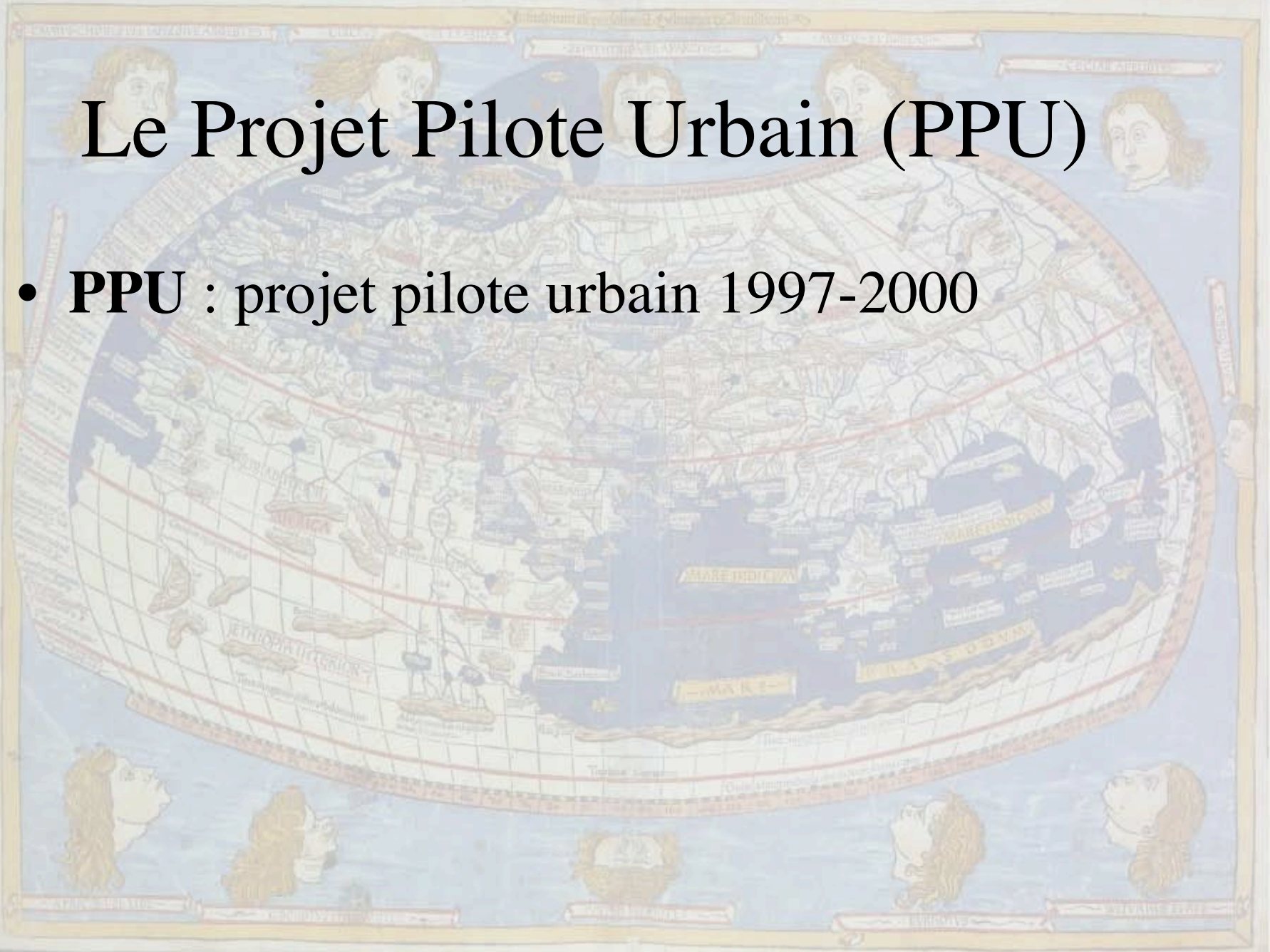
Le secteur sauvegardé

secteur sauvegardé/bdx_psmv.htm



Le Projet Pilote Urbain (PPU)

- **PPU** : projet pilote urbain 1997-2000





→ Le PPU en quelques chiffres, réalisation et impact

Le physique

- 22 actions dont 15 actions éligibles,
- 64.530 m² de surfaces aménagées (quais, ZAC des Chartrons, école du cirque, base sous-marine, espace multimédia).

Le financier

- 13,3 Millions d'euros (montant éligible validé par la Commission),
- plus de 14 Millions d'euros engagés, pour un cofinancement FEDER de 3 Millions d'euros
- soit un effet levier de 4,8.

Les moyens humains engagés

- 32 EQTP valorisés (créés ou consolidés) par le PPU sur la partie fonctionnement,
- Près de 200 EQTP mobilisés sur la partie investissement,
- Une quarantaine d'emplois induits (restaurants, espace multimédia, base sous-marine, école du cirque, etc.),
- Le PPU a permis de consolider des emplois, jusqu'alors précaires ou incertains et a mobilisé du personnel dans les structures.

L'employabilité

- 3.000 mises à l'emploi par la Mission Locale sur les deux ans de réalisation de l'action,
- 20 artisans qualifiés.

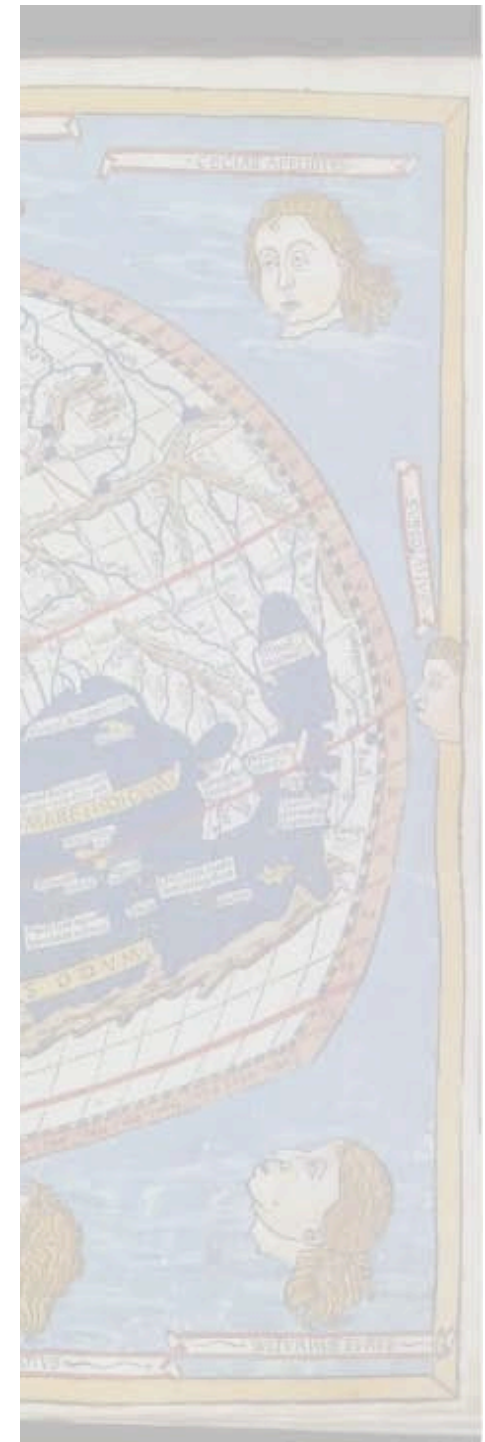
La fréquentation

- 900.000 personnes au titre des grands événements organisés sur les quais,
- 12.000 habitants au titre des actions culturelles et éducatives,
- 10.000 personnes participant au Carnaval,
- 15.000 personnes recevant le journal "Maillage",
- 125.000 lecteurs du journal municipal, etc.

→ L'impact du projet

L'axe 1 a permis une véritable mise en valeur physique de la ville autour des quais, avec le Plan Lumière, la rénovation des façades, et l'aménagement des quais qui se mesure par une fréquentation et une attractivité qui ne cessent d'augmenter au gré des manifestations organisées.

L'axe 2 s'est caractérisé surtout par une territorialisation de l'effort d'insertion avec des résultats de mise à l'emploi importants. Cependant, le volet qualification, affiché initialement, se révèle très faible, en raison notamment de l'abandon de deux actions non éligibles qui auraient pu y contribuer.





L'axe 3 était par nature l'axe le plus composite, regroupant des actions de fonctionnement en matière d'animation socioculturelle, des actions de communication mais aussi des actions d'investissement, dont les publics cibles étaient très diversifiés (jeunes, habitants d'un quartier, lectorat de l'agglomération, étrangers, etc.) et qui s'appliquaient à des territoires nombreux, particuliers (quartiers) ou globaux (ville, agglomération). L'un des plus importants impacts du PPU est d'avoir justement généré de la synergie au sein de cet axe mais aussi avec des actions des autres axes, matérialisée à travers la réalisation de manifestations marquantes (carnaval, grand pique-nique des quartiers, etc.)

L'axe 4 a privilégié la coordination et la cohérence interne du projet et donc la réussite de sa mise en œuvre, orientations qui semblaient prioritaires dans un contexte de partenariat encore peu actif au lancement du projet. Cette organisation spécifique a permis de donner de la cohérence au projet et de valoriser le travail effectué par une communication soutenue. Les échanges transnationaux ont été plutôt développés à partir de 1999.

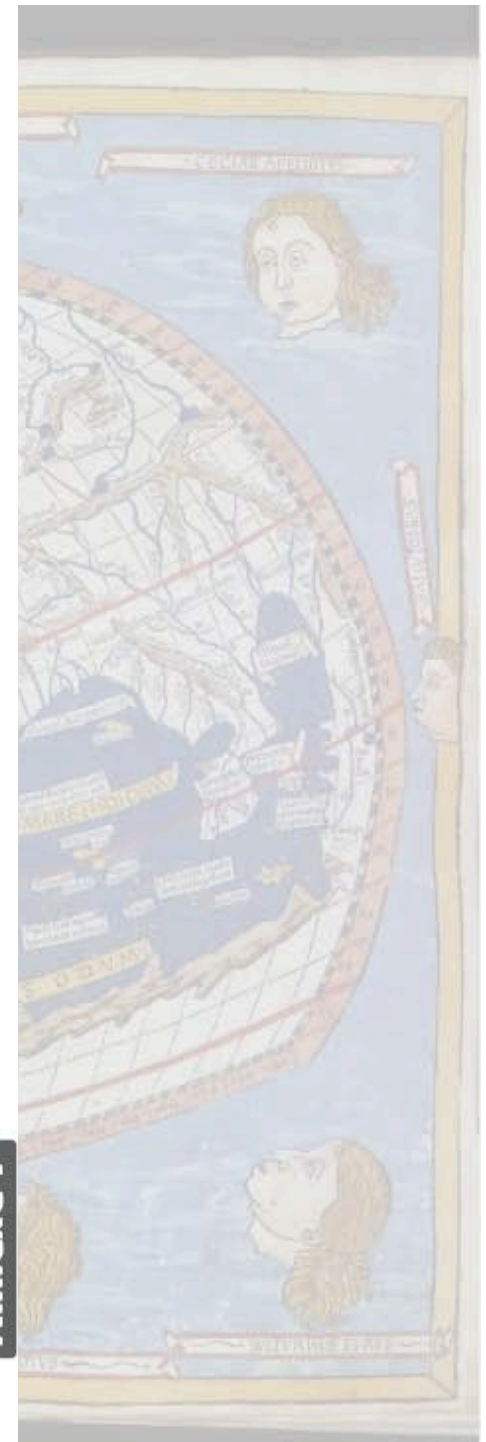
→ Des synergies entre les axes

Selon les axes et les actions, des synergies sont apparues et ont plus ou moins fonctionné. L'articulation, conçue dès le départ, entre l'axe 1 et l'axe 2 a bien fonctionné, notamment en ce qui concerne la reconquête des quais (relevant de l'axe 1) et les manifestations foraines (axe 2) qui a plus particulièrement porté sur l'articulation entre des actions d'investissement et de fonctionnement ; elle est moins nette sous d'autres angles, les chantiers urbains n'ont pas réellement permis d'augmenter l'effort d'insertion ou de qualification.

La synergie entre l'axe 3 et les deux autres axes n'est pas évidente dans les faits, à l'exception des effets conjugués de la reconquête des quais et leur embellissement et les actions touristiques qui ont permis de contribuer à renforcer l'attractivité touristique globale de Bordeaux.

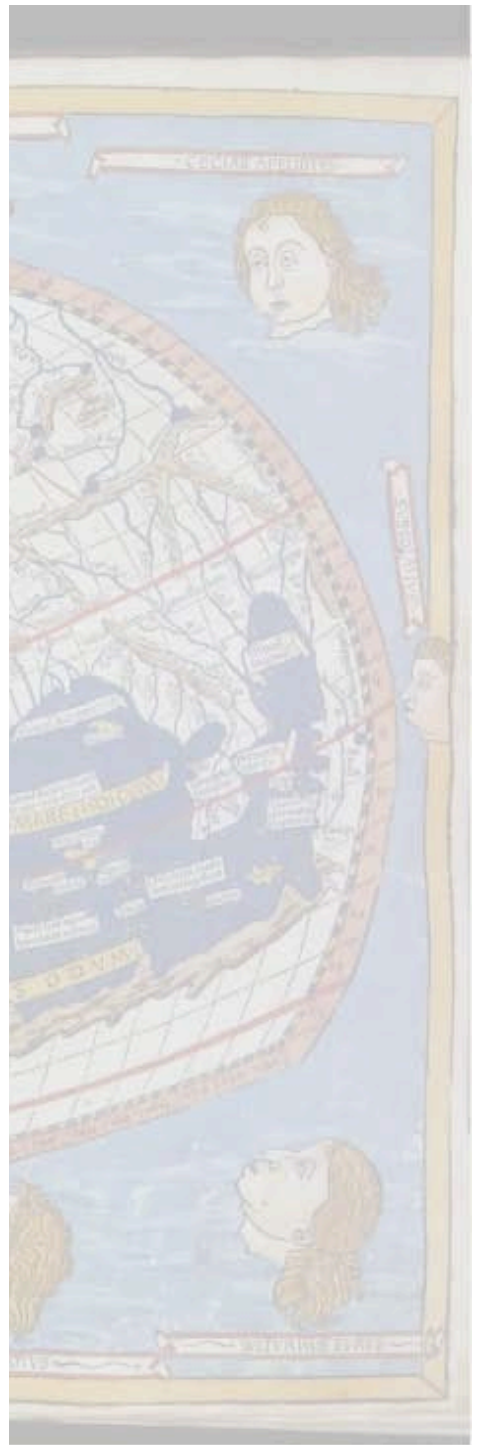
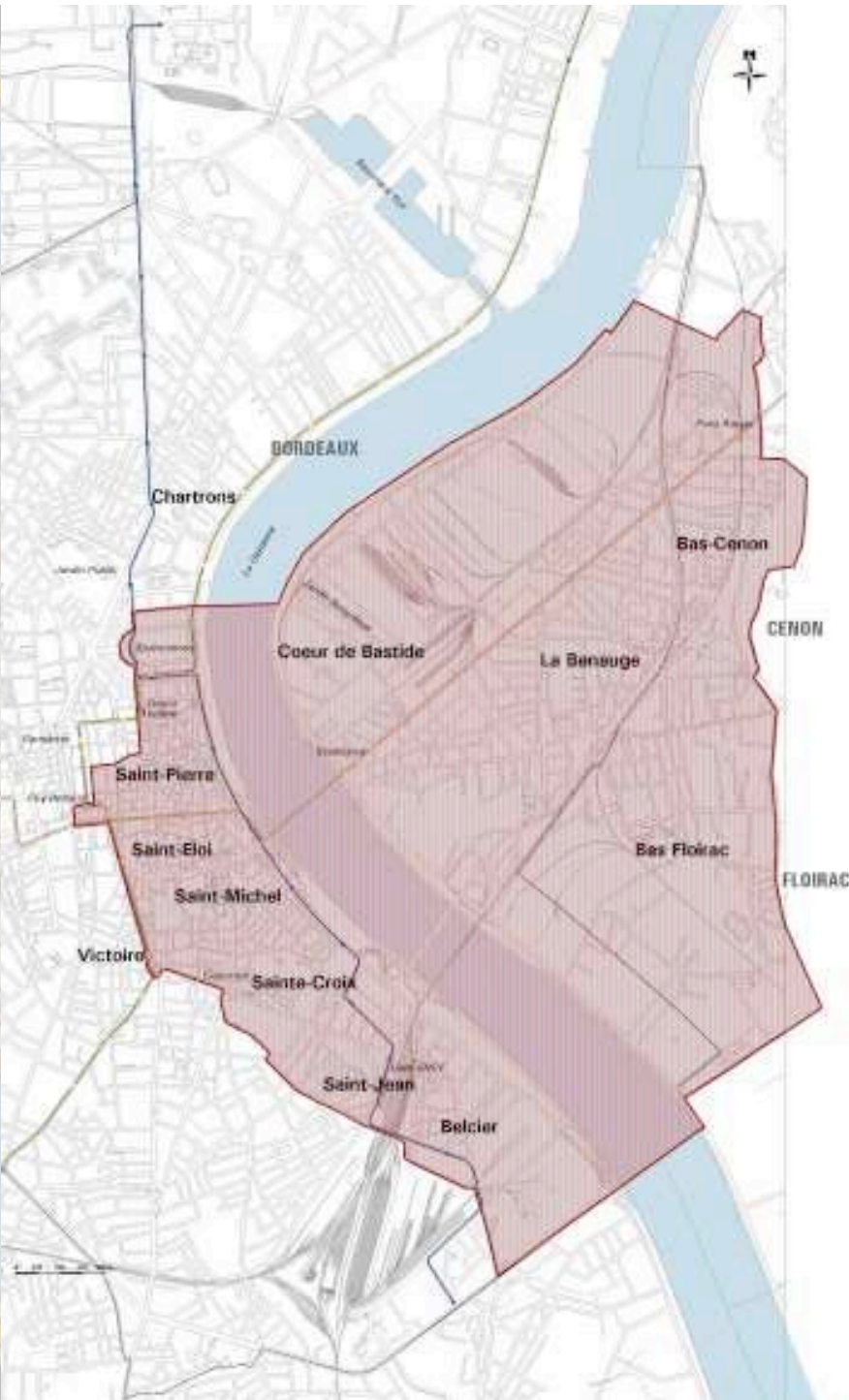
En fait, c'est la synergie "interne" de l'axe 3 qui a constitué un enjeu, aujourd'hui atteint, plus que sa synergie "externe". En effet, **le projet retire une partie de son originalité d'avoir permis de (re)faire la ville pas seulement sur la ville mais surtout avec la ville :**

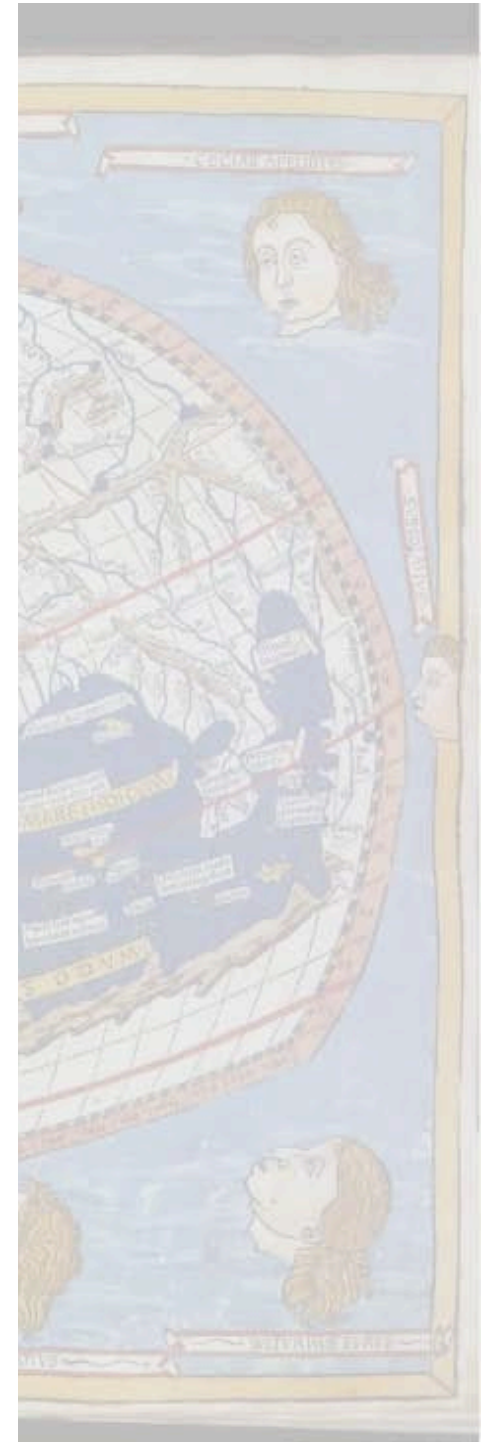
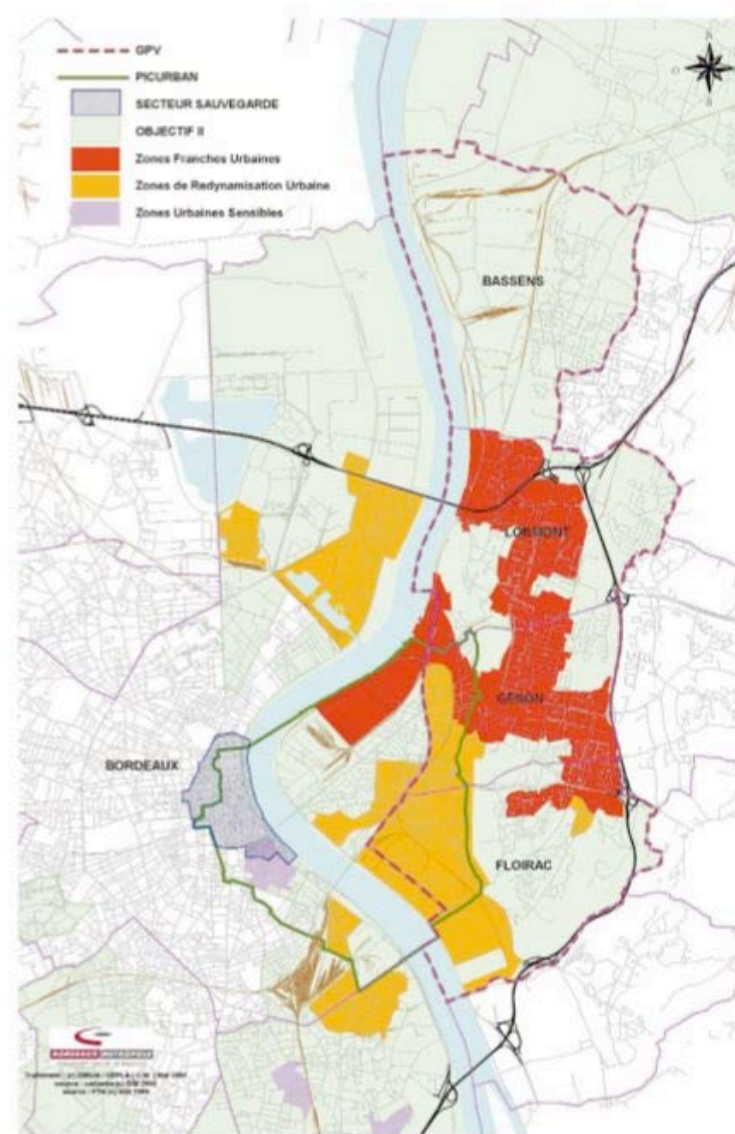
- en intégrant dans un même projet des actions aussi différentes (opérations urbaines et économiques et des opérations socioculturelles) ;
- en amenant les différents porteurs sur d'autres problématiques ;
- en apportant une vision globale de la ville en rendant complémentaires des actions lourdes d'urbanisme et des actions impliquant directement les habitants ;
- en initiant une véritable dynamique de projet



Le PIC URBAN 2

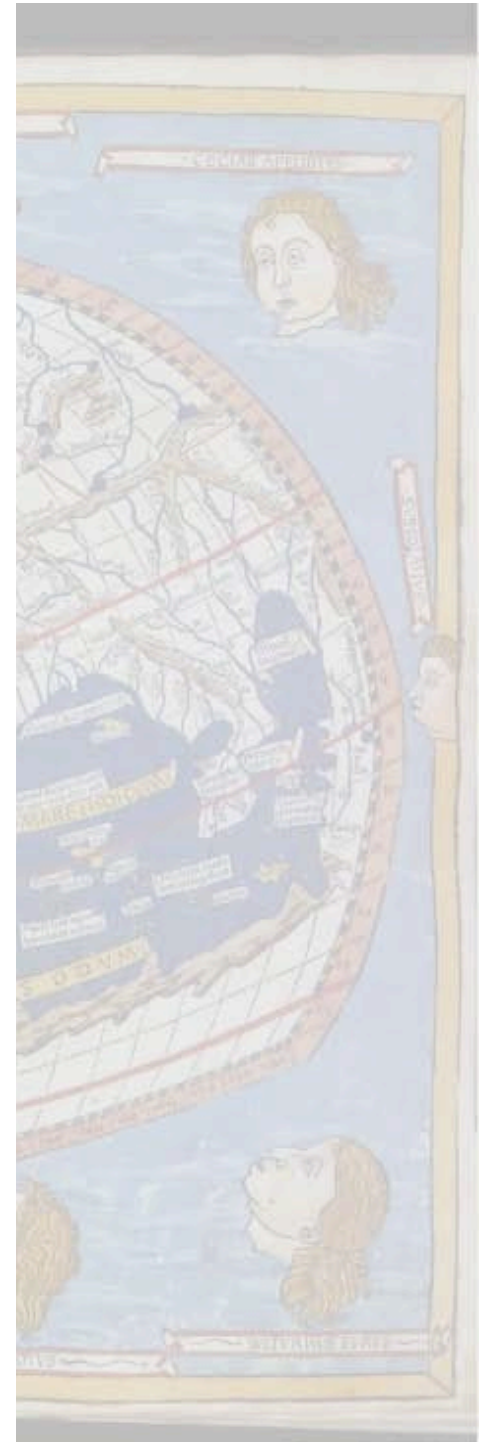
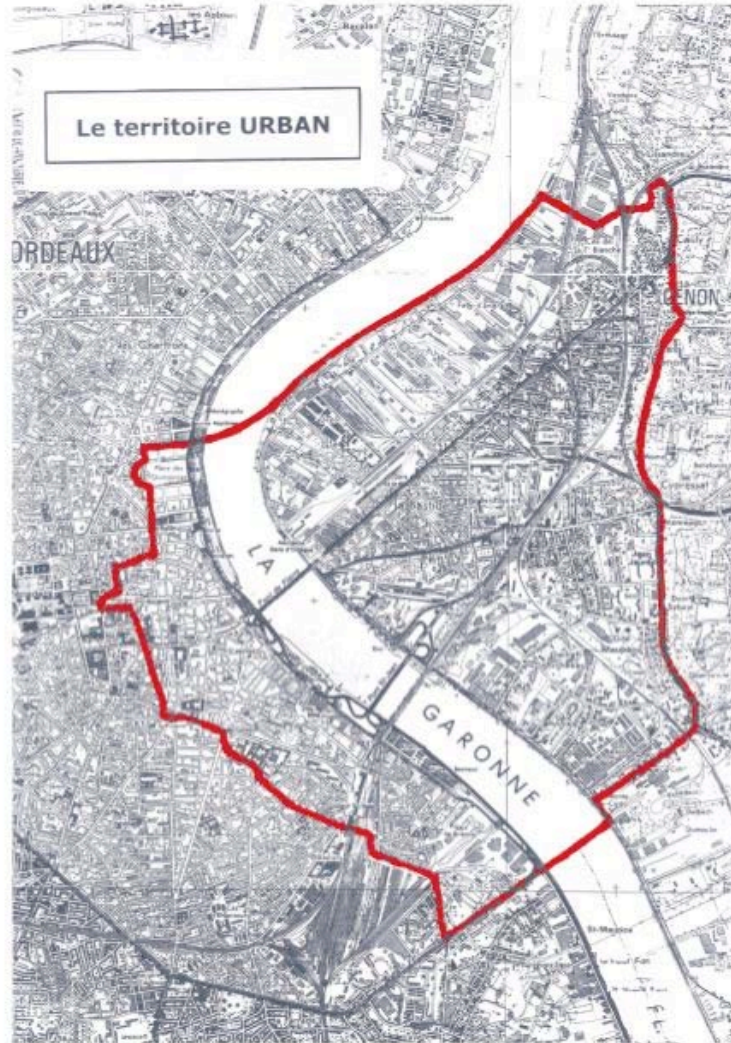
- programme d'initiative communautaire **pour les zones urbaines en difficulté**
- Destiné à redonner espoir aux quartiers urbains en difficulté, le zonage de ce programme est très ponctuel. 9 sites sur les 50 bénéficiant du programme se trouvent en France.
- Ils ont été choisis sur des critères économiques et sociaux par la commission européenne sur proposition des états.
- Objectifs : réhabilitation du bâti, lutte contre l'exclusion, aide aux entreprises, accessibilité par les transports en commun, environnement, NTIC



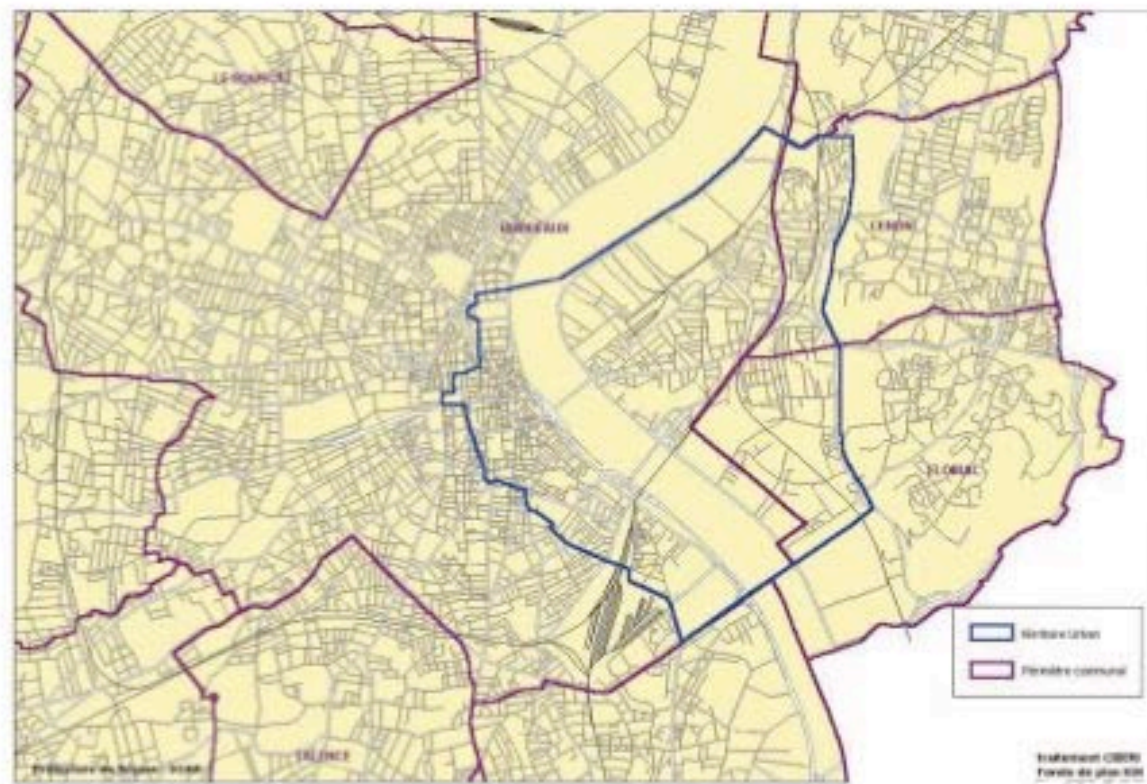




Le territoire Urban



Le territoire Urban sur les communes de Bordeaux, Cenon, Floirac

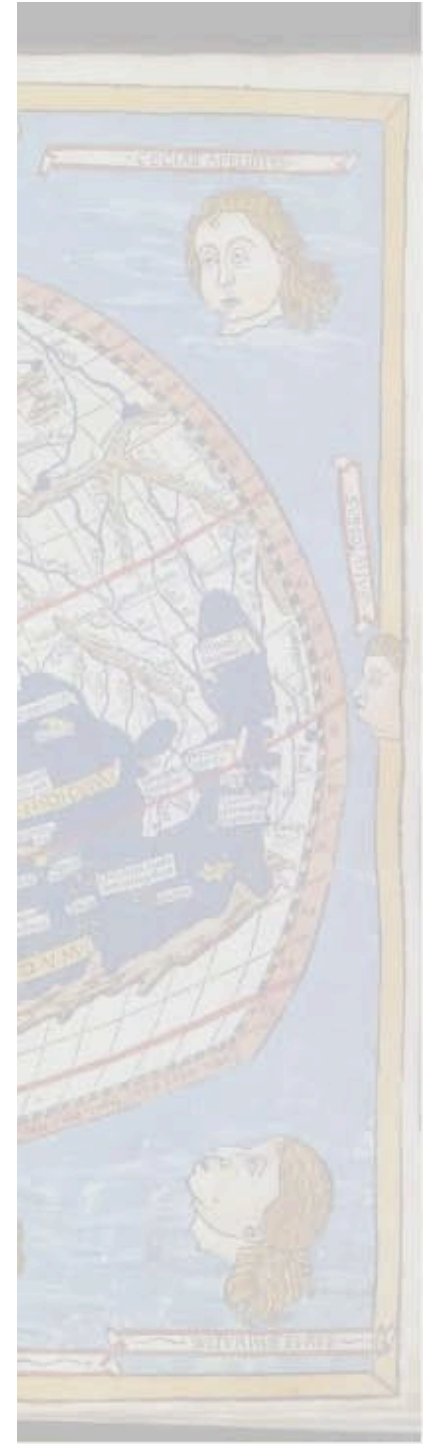
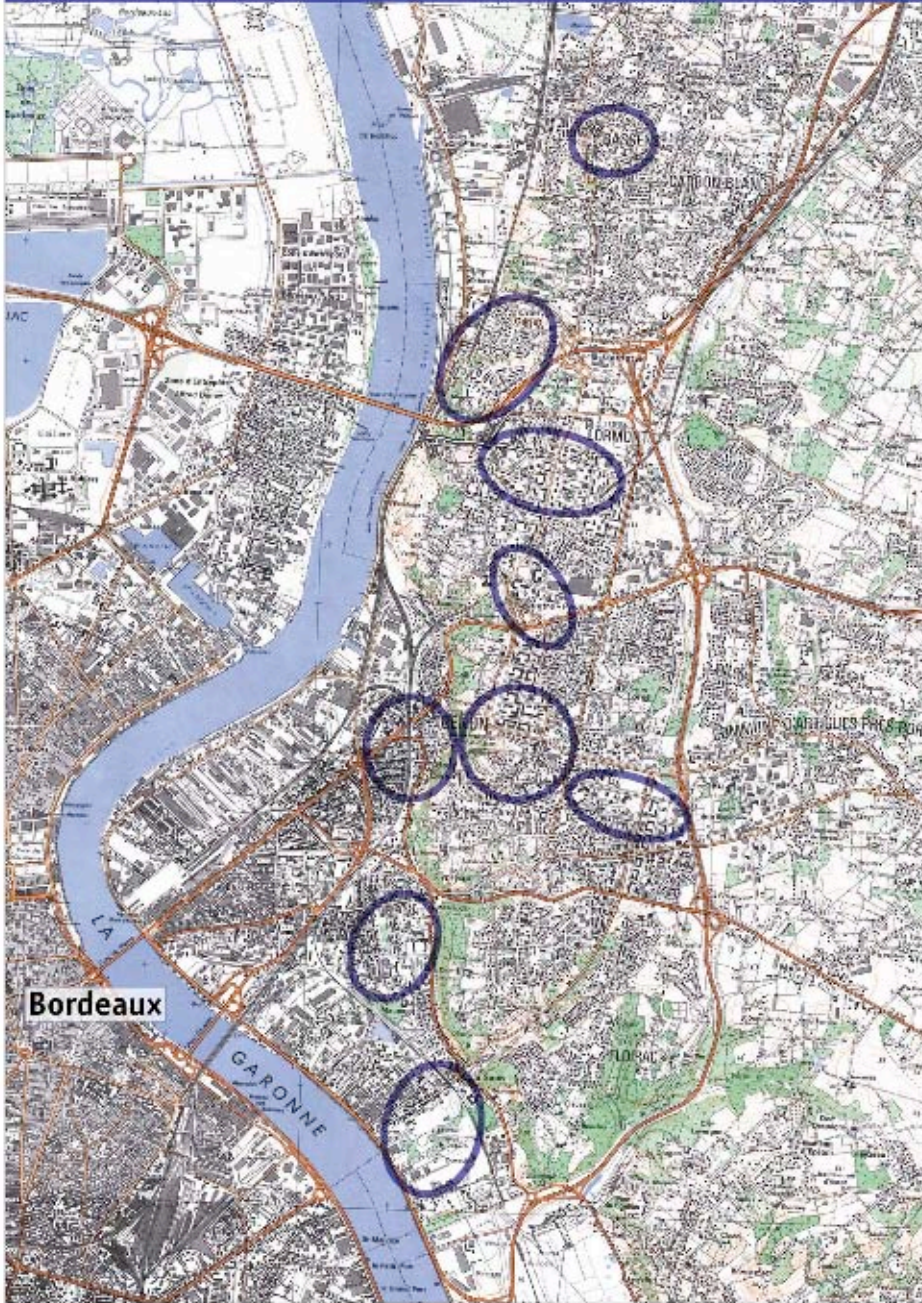


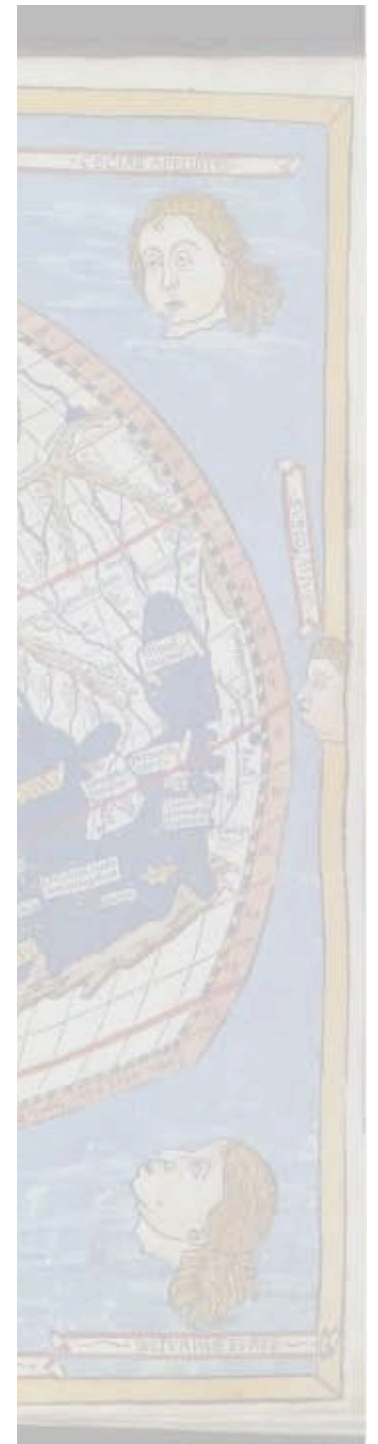
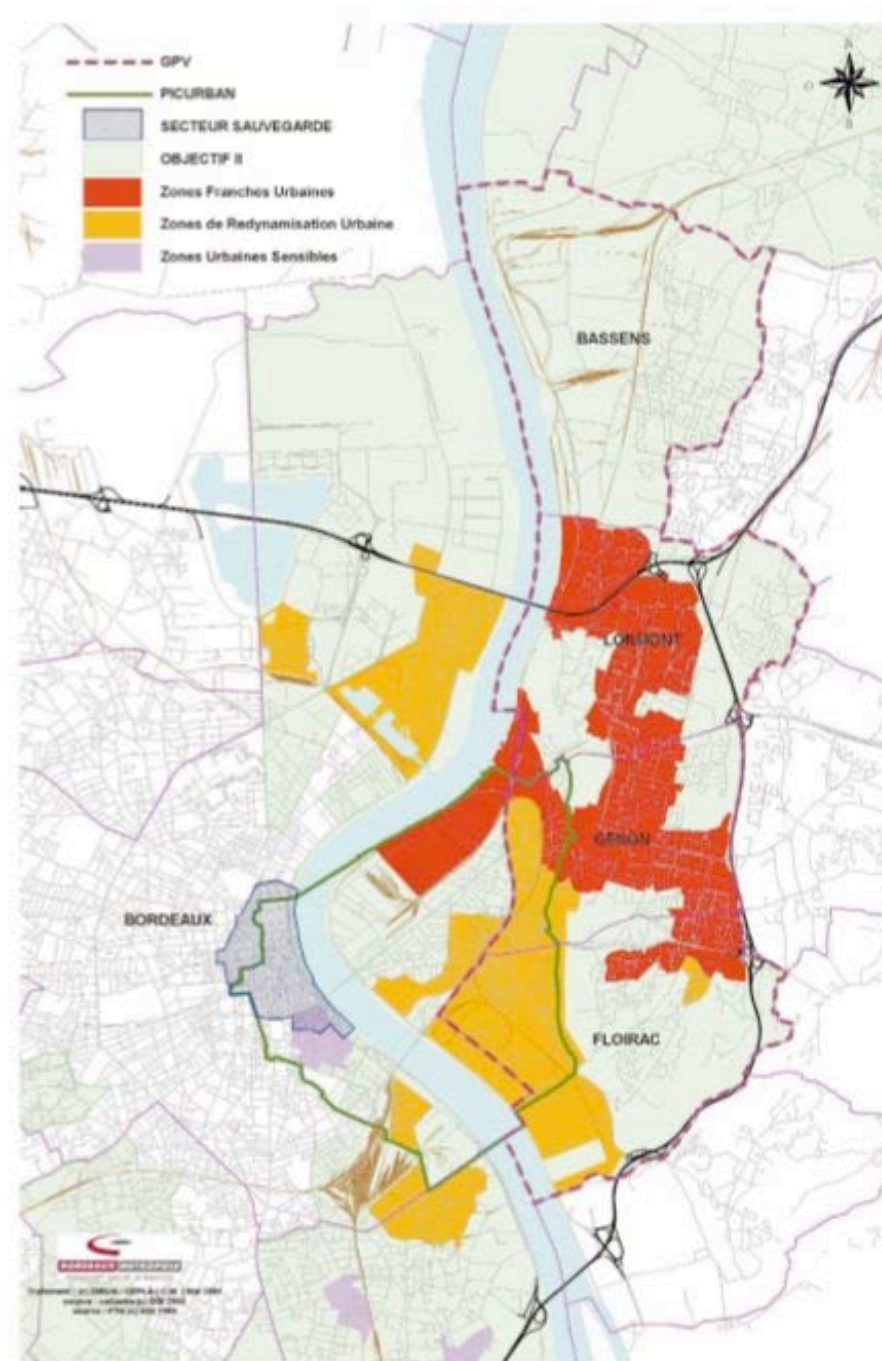
1^{ère} Partie

Grand Projet de ville (2001-2006)

- "Le grand projet de ville est un projet global de développement social et urbain qui vise à réinsérer un ou plusieurs quartiers dans leur agglomération. Il permet la mise en œuvre d'opérations lourdes de requalification urbaine.
- Il comprend des programmes portant sur :
 - la restructuration du bâti (renouvellement diversification de l'offre de logements, amélioration du réseau d'équipements publics de proximité, traitement des centres commerciaux et des dalles),
 - l'implantation de services publics et de services collectifs,
 - le désenclavement des quartiers et leur intégration à l'agglomération (amélioration de la desserte en transports, meilleure répartition des différentes catégories de logement)".

> Aquitaine > Gironde
> Floirac / Cenon / Lormont / Bassens





Zone urbaine sensible

- ZUS ou ZRU : zone de revitalisation urbaine
- Les zones urbaines sensibles (ZUS) sont des territoires infra-urbains définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville, en fonction des considérations locales liées aux difficultés que connaissent les habitants de ces territoires.
- La loi du 14 novembre 1996 de mise en oeuvre du pacte de relance de la politique de la ville distingue trois niveaux d'intervention :
 - - les zones urbaines sensibles (ZUS) ;
 - - les zones de redynamisation urbaine (ZRU) ;
 - - les zones franches urbaines (ZFU).
- Les trois niveaux d'intervention ZUS, ZRU et ZFU, caractérisés par des dispositifs d'ordre fiscal et social d'importance croissante, visent à répondre à des degrés différents de difficultés rencontrées dans ces quartiers.

ZUS Carte au 1/25000 visée à l'article 1 du décret n° 96-1156 du 26 Décembre 1996	Aquitaine 72 Gironde (33) Commune : Bordeaux. ZUS: Saint Michel. N° INSEE: 7201140 N° d'ordre : 166
--	--



La zone concernée est délimitée par un trait de couleur rouge.
Les documents relatifs aux délimitations rue par rue sont annexés à la présente carte. (c) IGN 1/25000 Carte(s) :15360 (93)

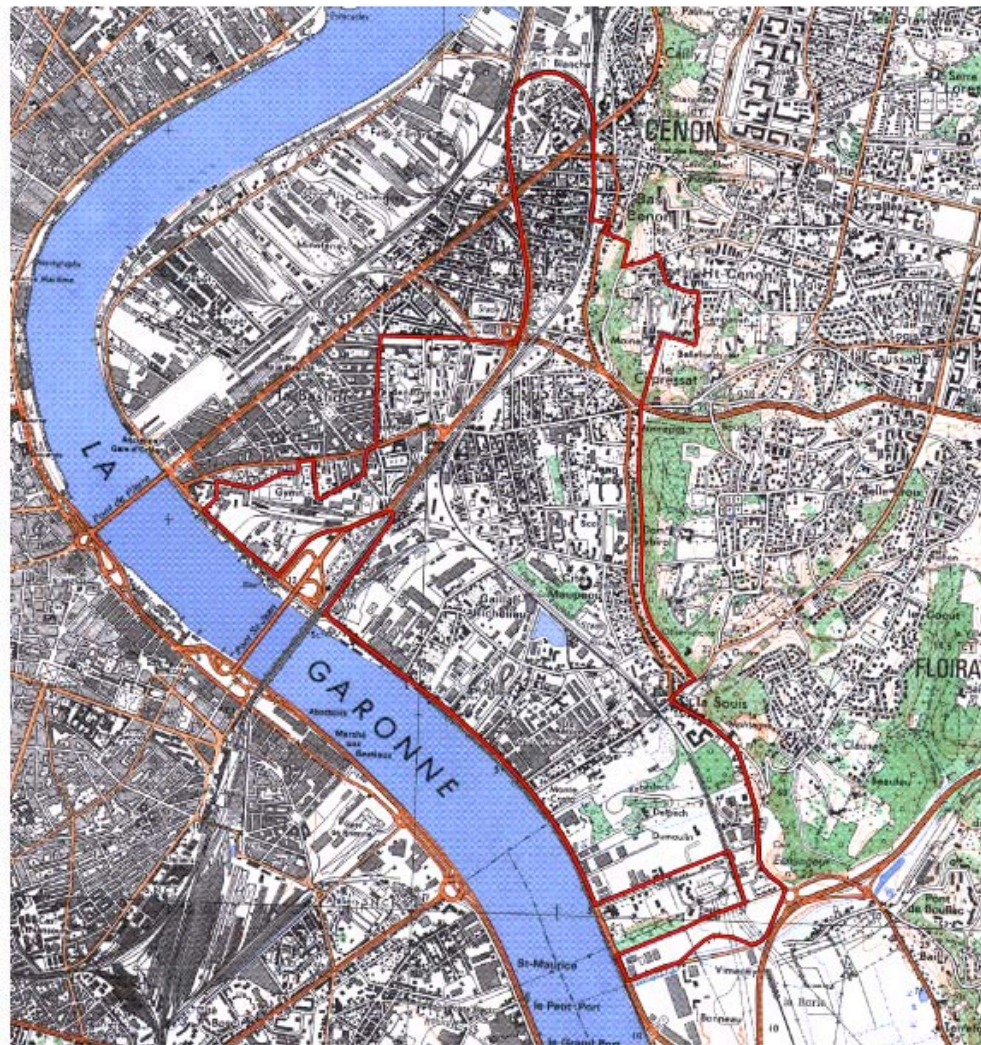
ZRU

Carte au 1/25000 visée à l'article 1
du décret n° 96-1157 du 26 Décembre 1996

Aquitaine 72
Gironde (33)

Commune : **Bordeaux/Cenon/Floirac.**
**ZRU: Cité Benaugé (Bastide)*, Bas Cenon*,
Cité Libération*.**

N° INSEE: 7201110 N° d'ordre : 167



La zone concernée est délimitée par un trait de couleur rouge.
Les documents relatifs aux délimitations rue par rue sont annexés à la présente carte. (c) IGN 1/25000 Carte(s) :15360 (93)

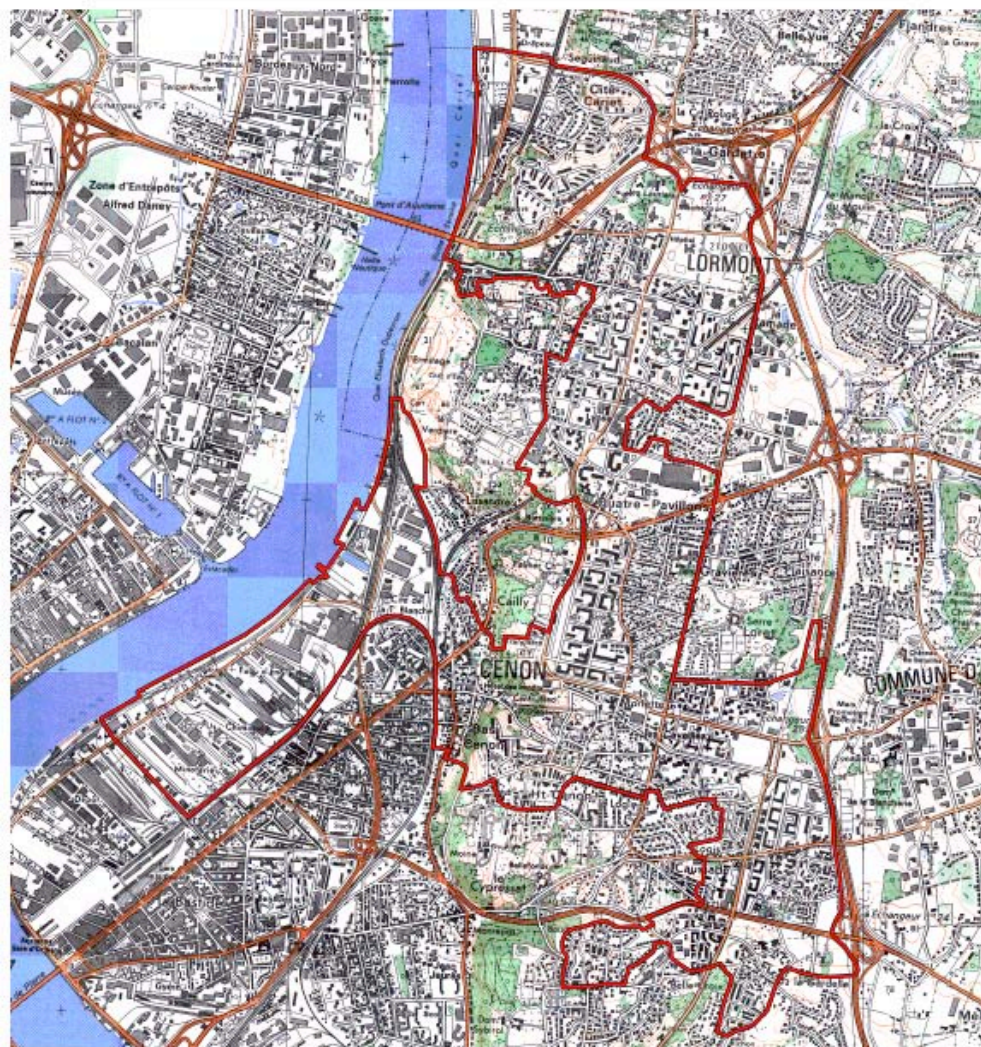
ZRU

Carte au 1/25000 visée à l'article 1
du décret n° 96-1157 du 26 Décembre 1996

Aquitaine 72
Gironde (33)

Commune : Bordeaux/Cenon/Floirac/Lormont.
ZRU: Hauts de Garonne*, Bastide* : Quais
Queyries, Brazza.

N° INSEE: 7201170 N° d'ordre : 168



La zone concernée est délimitée par un trait de couleur rouge.
Les documents relatifs aux délimitations rue par rue sont annexés à la présente carte. (c) IGN 1/25000 Carte(s) :15360 (93)

Zone Franche Urbaine

- Mise en place par le gouvernement Juppé en 1996
- 44 zones (+ 41 nouvelles depuis 2004)
- Bordeaux = la plus grande de France
- Défisicaliser l'implantation d'entreprises dans des zones défavorisées si elles emploient des habitants du quartier

ZONE FRANCHE URBAINE

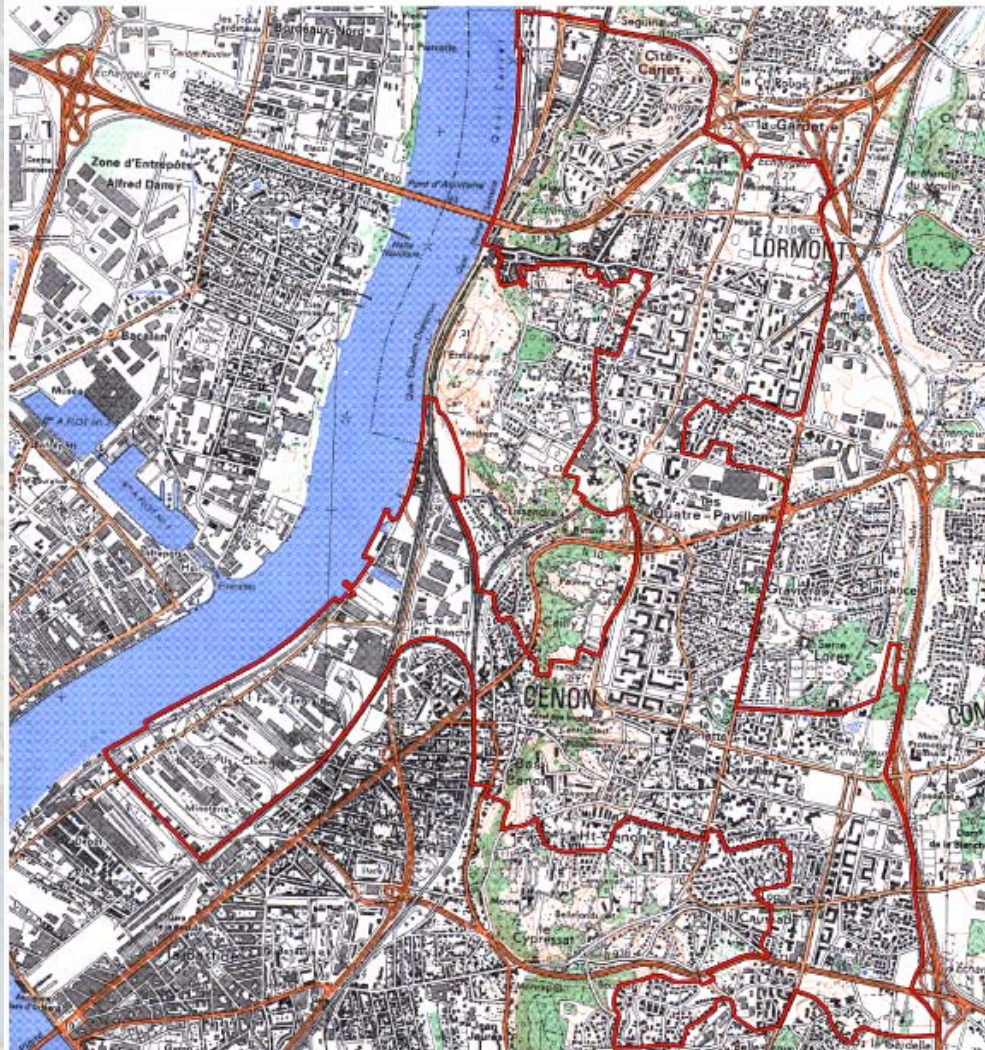
Carte au 1/25000 visée à l'article 1
du décret n° 96-1154 du 26 Décembre 1996

Aquitaine 72
Gironde (33)

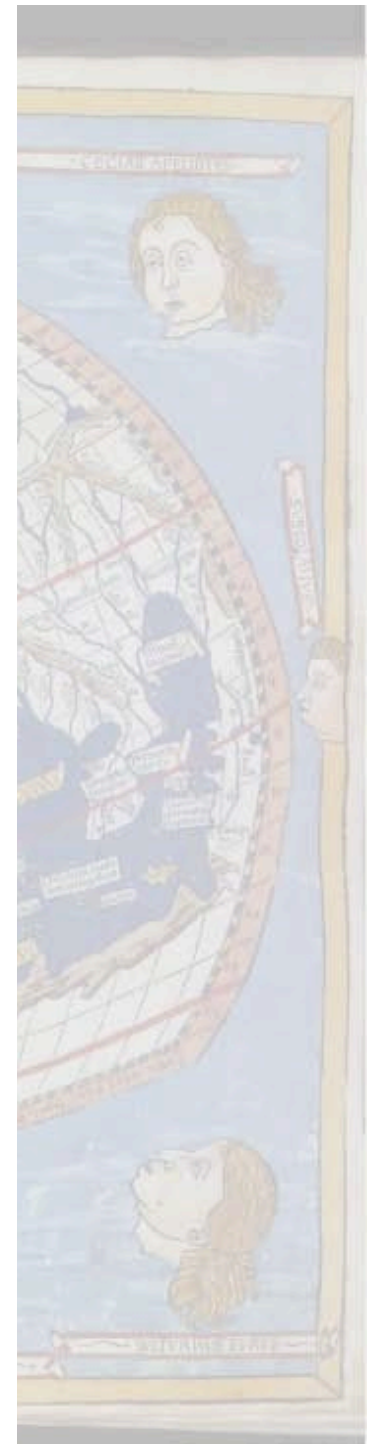
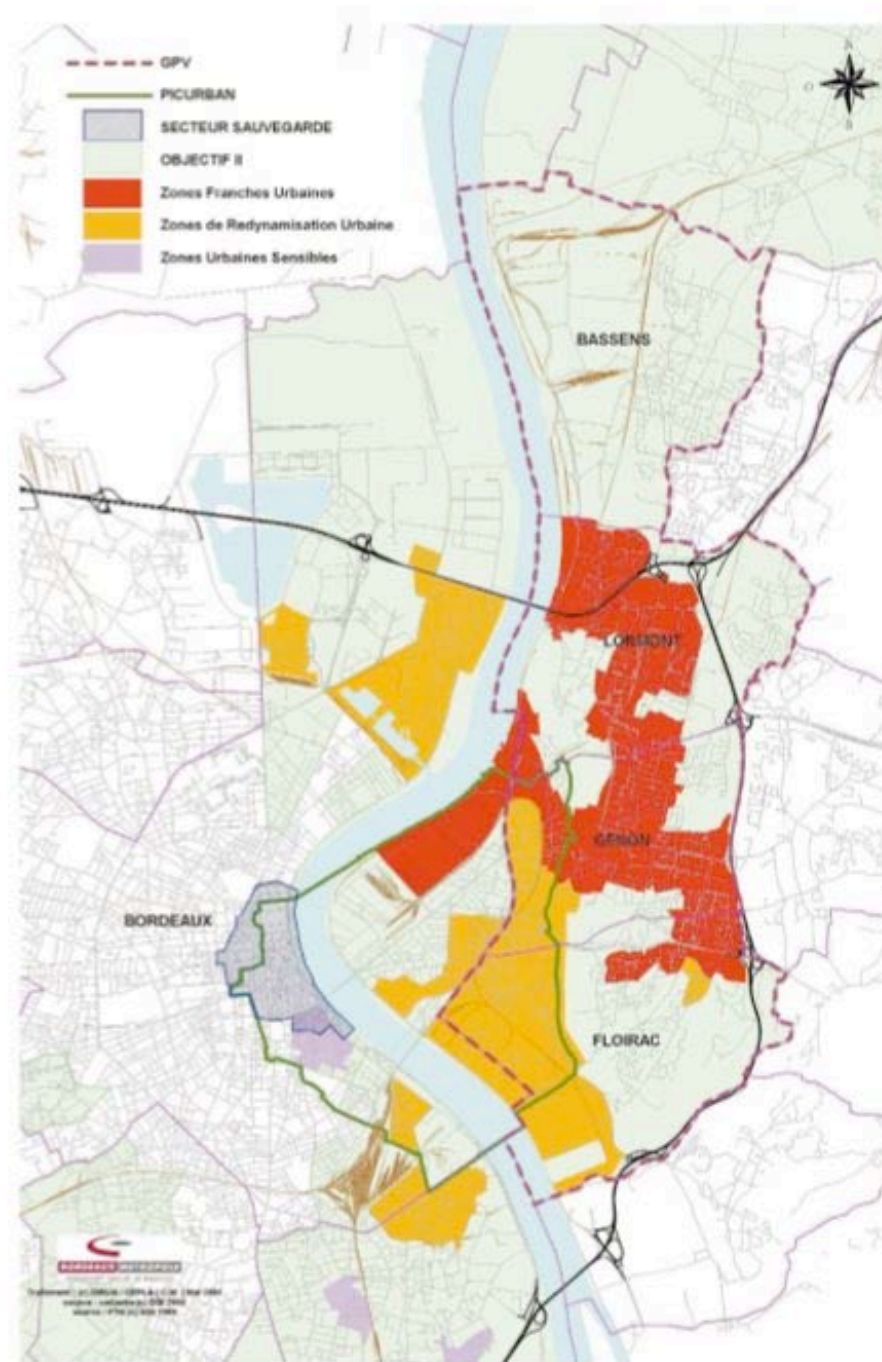
Commune : Bordeaux/Cenon/Floirac/Lormont.

**ZFU: Hauts de Garonne*, Bastide* : Quais
Queyries, Brazza.**

N° INSEE: 72011ZF



La zone concernée est délimitée par un trait de couleur rouge.
Les documents relatifs aux délimitations rue par rue sont annexés à la présente carte. (c) IGN 1/25000 Carte(s) :15360 (93)



Contrat de ville

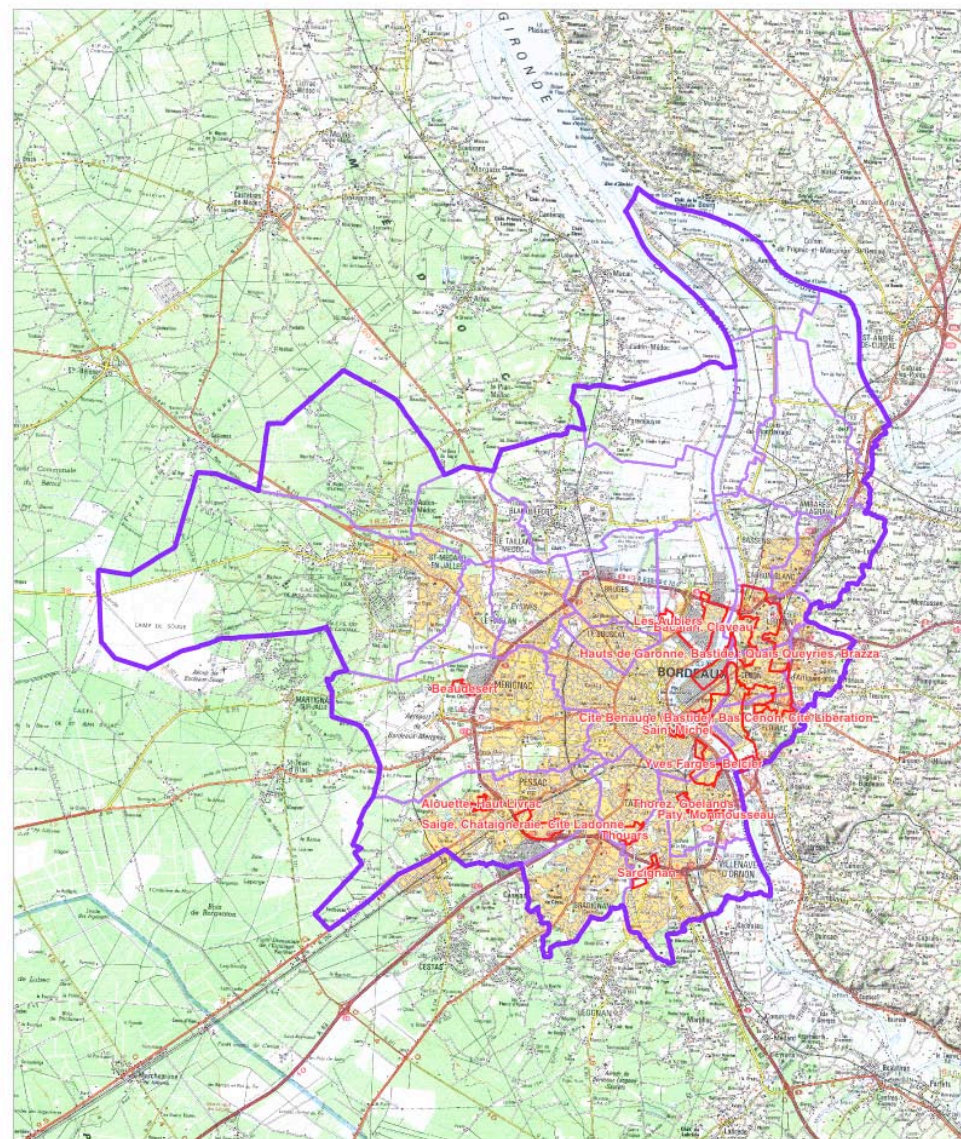


Délégation Interministérielle à la Ville et au Développement Social et Urbain

194, avenue du Président Wilson 93217 SAINT DENIS LA PLAINE CEDEX

Périmètre du contrat de ville 2000-2006

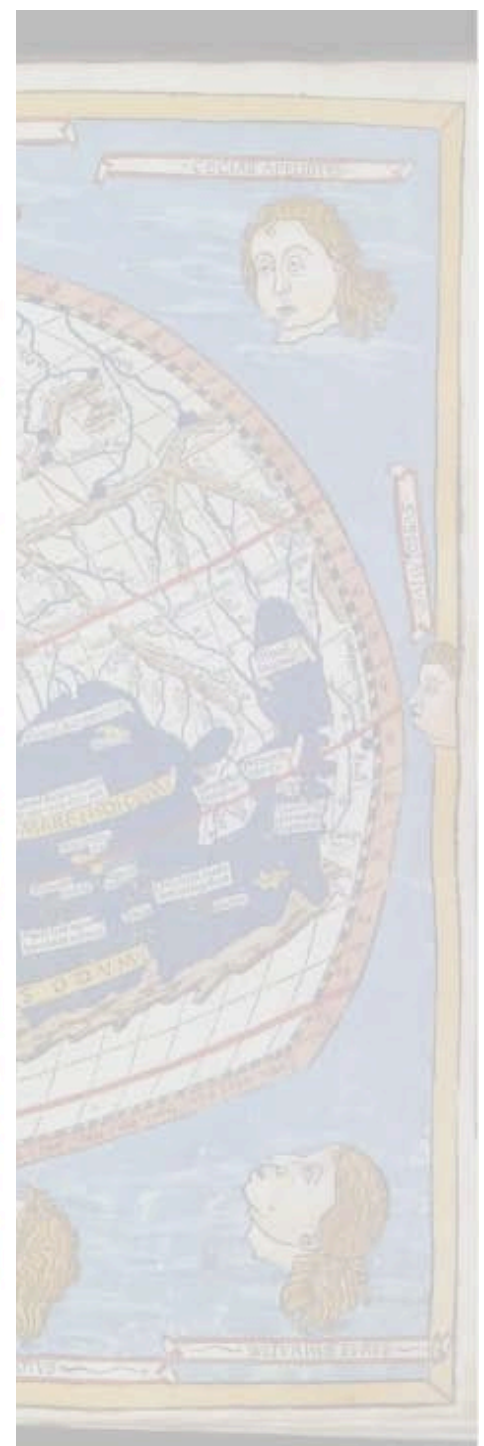
Bordeaux



- Périmètre du contrat de ville
- Limite communale
- Périmètre des ZUS, ZFU ou ZRU

Fond : (c) IGN 2000 SCAN100

1 km
 1 cm correspond à 1480 m



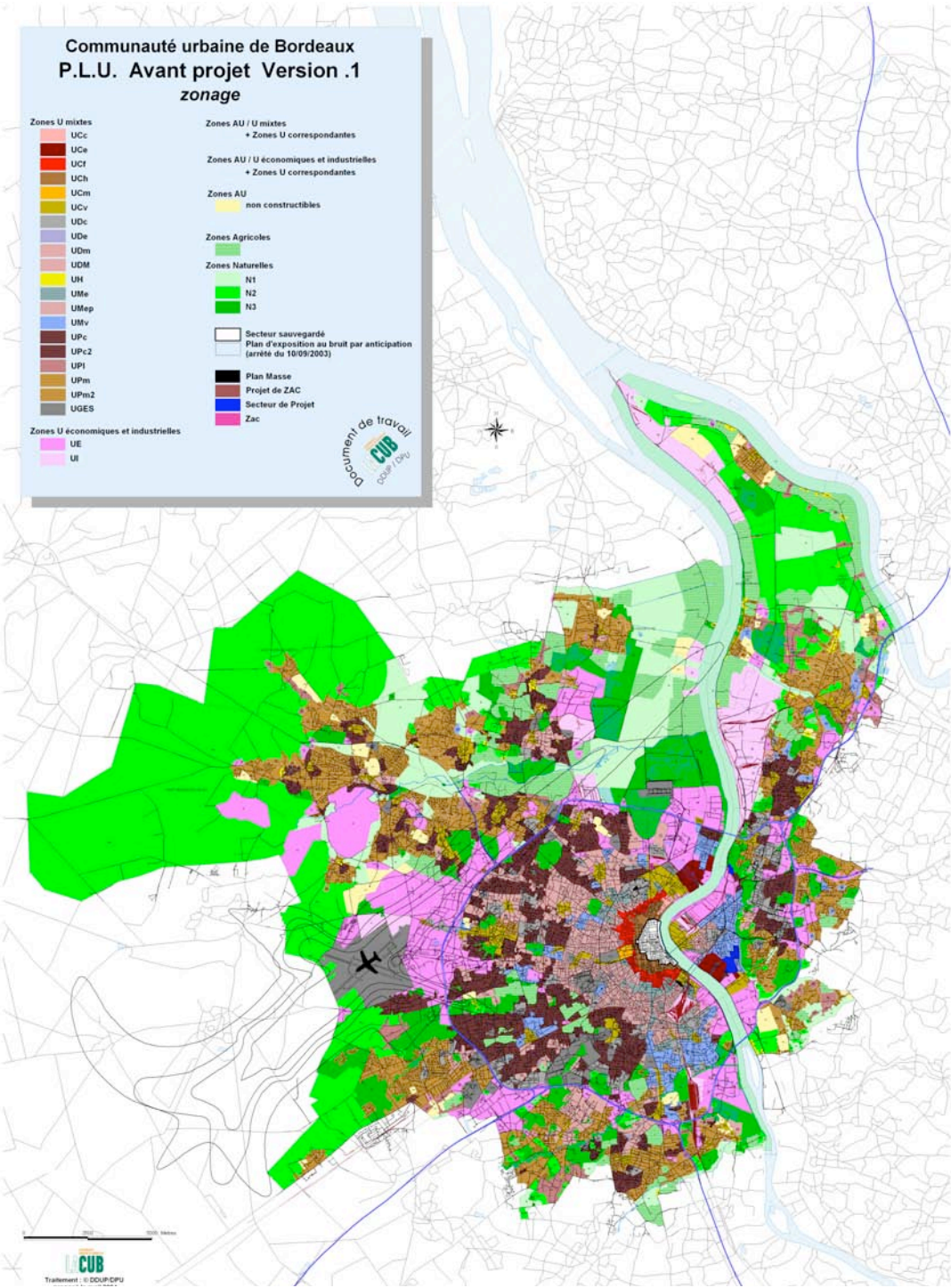
Les instruments classiques

- PLU
- SCOT
- PADD
- PDU
- ...

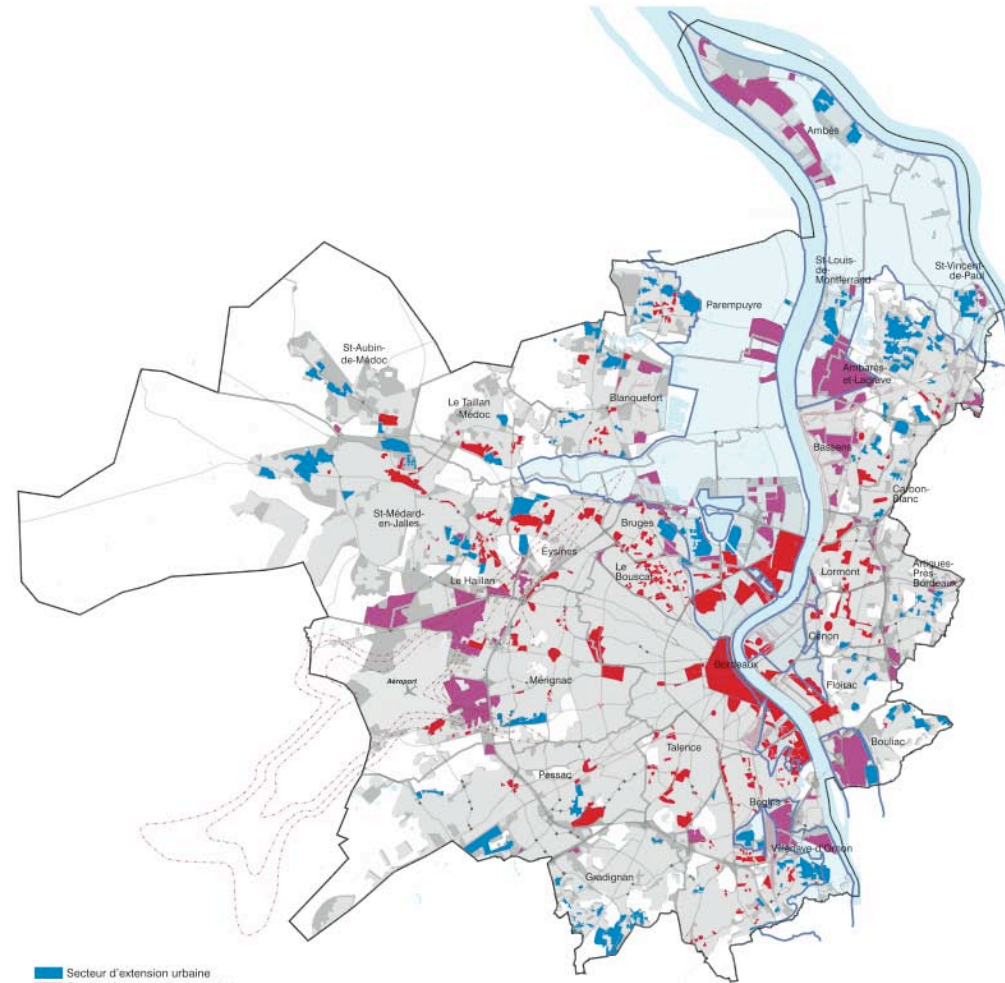


Communauté urbaine de Bordeaux P.L.U. Avant projet Version .1 zonage

Zones U mixtes	Zones AU / U mixtes + Zones U correspondantes
UCc	
UCe	
UCI	
UCh	
UCm	
UCv	
UDc	
UDe	
UDm	
UDM	
UH	
UMe	
UMep	
UMv	
UPc	
UPc2	
UP1	
UPm	
UPm2	
UGES	
Zones U économiques et industrielles	Zones AU / U économiques et industrielles + Zones U correspondantes
UE	
UI	
	Zones AU non constructibles
	Zones Agricoles
	Zones Naturelles
	N1
	N2
	N3
	Secteur sauvegardé Plan d'exposition au bruit par anticipation (arrêté du 10/09/2003)
	Plan Masse Projet de ZAC Secteur de Projet Zac



Secteurs de développement urbain issus des projets de territoire



- Secteur d'extension urbaine
- Secteur de renouvellement urbain
 - Régénération de quartiers anciens
 - Restauration d'ensembles d'habitat collectif
 - Densification et restructuration de tissus existants
 - Reconversion de friches urbaines industrielles et portuaires
- Secteur de d'extension économique

- Emprise urbaine du schéma directeur 2020
- Emprise urbaine 1996

- Zone de bruit de l'aéroport
- Limite de zone inondable actuelle